

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 01 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 27 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Mr. HEBERT Philippe, Mme AUBRIL Katie, Mr. LEVACHER Philippe, Adjoints ;

Mme CHEDRU Kristell, Mr. DURIEZ René, Mme GALLIENNE Véronique, Mr. GODEFROY Marc,

Mme VEZIER Lorna, Mr. OULAL Abdelkader, Mme DUHO Christelle, Mr. CHEVALIER Romain, Mme GOURIOU Laura, Mr. LETERME Christophe, Mr. JOIGNANT Benjamin

Secrétaire de séance : M. Romain CHEVALIER

NATURA 2000 – DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS

La commune de PONT-SAINT-PIERRE est concernée par une des zones Natura 2000, en l'occurrence :

Les boucles de la Seine Amont d'Amfreville à Gaillon, qui concerne notamment Pont-Saint-Pierre et les communes proches de Flipou, Romilly-sur-Andelle, Amfreville-Sous-Les-Monts.

La loi 3DS du 21 février 2022 a conduit à la décentralisation partielle de Natura 2000 aux Régions à compter du 1^{er} janvier 2023. Depuis cette date, elles assurent l'autorité administrative des sites exclusivement terrestres.

Chaque site Natura 2000 comprend un comité de pilotage dont chaque commune membre doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Ce comité de pilotage participe à l'élaboration et à la validation du document d'objectifs du site Natura 2000 ainsi que le suivi de la gestion du site.

Candidats : M. DURIEZ titulaire et Mme GOURIOU suppléante

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- **Monsieur René DURIEZ en tant que représentant titulaire pour siéger au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 ;**
- **Madame Laura GOURIOU en tant que représentante suppléante pour siéger au sein du comité de pilotage du site Natura 2000.**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX

112DELIB01062026

